

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'UFR SCIENCES HUMAINES
DU 11 MARS 2015**

Membres présents ou représentés :

Enseignants : Mmes Bugaiska, Chahraoui, Esposito, Gaimard, Jegou, Lefebvre, Sales-Wuillemin, MM. Bonfait, Chappé, Camberlin, Leleu, Rauwel (procuration Mme Lefebvre), Schepens, Thibaut, Vigreux, Zara (procuration Mme Lefebvre).

Etudiants : Mmes Leclercq-Bernard (procuration M. Jungo), Timbert, MM. Grosset, Jungo,

Personnels BIATSS : Mmes Clair, Herrscher (procuration Mme Paulus), Paulus

Personnalités extérieures : Mmes Lochot, Thierry, M. Waszak.

Absents excusés : Mmes Bouillot, Neige, Torrecillas, MM. Besse, Daure, Guichard, Boumadjer, Sydor,

Invités : M. El Hanbali, Mme Guidou, M. Salvadori

Secrétaire de séance : M. Julien Chappé.

M. SALVADORI effectue une présentation des personnalités extérieures qui ont rejoint notre conseil et les remercie pour leur implication dans la vie de notre structure: Mme Anne Thierry (déléguée départementale aux droits des femmes en Côte-d'or) et Mme Eliane Lochot (Directrice des archives de la ville de Dijon), Serge WASZAK directeur du centre de culture scientifique.

1. APPROBATION DU PV DU 14 JANVIER 2014

M. SALVADORI soumet à l'approbation des membres le PV du conseil d'UFR précédent : **adopté à l'unanimité.**

2. INFORMATIONS GÉNÉRALES

✓ M. SALVADORI donne un compte rendu du Dialogue d'Objectifs et de Moyens (DOM) concernant les postes. En raison des contraintes budgétaires pesant sur l'université, les différentes demandes de création de postes ont peu de chance d'aboutir, sauf, peut-être, celle d'un poste de PRAG d'anglais.

Il rappelle également que les postes du second degré en anglais, créés ces dernières années, l'ont été dans le cadre des postes dits « Fioraso » et ont pour mission la préparation aux certifications d'anglais CLES.

M. SALVADORI expose ensuite les situations du personnel BIATSS :

- Un poste d'IGE pour le laboratoire Georges Chevrier suite au départ en retraite d'une IGE en septembre 2014.
- Le poste vacant dans le département de géographie suite au départ en retraite de Mme Chameroy ne sera pas mis à concours pour la rentrée 2015.
- Une demande d'un poste d'un Chargé de communication au sein de l'UFR.

Une demande identique a été formulée par les UFR voisines aux services centraux en favorisant la mutualisation de ce service.

✓ Locaux du pôle AAFE

M. SALVADORI annonce une avancée considérable faisant suite à une réunion avec Mme Girollet, vice-présidente patrimoine : le déménagement de la bibliothèque de l'IREDU du rez-de-chaussée du pôle AAFE au 1^{er} étage va permettre d'attribuer l'espace libéré à des bureaux pour la psychologie ; de même des réattributions de bureaux seront effectuées au second étage.

Ce projet sera soumis prochainement à la commission du patrimoine de l'Université.

Mme CHAHRAOUI remercie le Doyen M. SALVADORI ainsi que M. EL HANBALI pour leur soutien et le suivi de ce dossier.

3. BUDGET RECTIFICATIF

M. SALVADORI passe la parole à M. EL HANBALI pour présenter le budget rectificatif n°1 qui porte sur les éléments suivants :

- Dotation aux amortissements liée aux acquisitions effectuées lors des dernières années.
- Notification des 30 % de reliquats de gestion des formations continues.
- Aide de 11 662 € destinés à l'organisation des comités de sélection au sein de l'UFR (7 comités de prévus pour SHS).
- Budget des laboratoires CIMEOS,THEMA,LPPM : ajustement des masses budgétaires pour chacun de ces comptes financiers.

Après toutes ces précisions, ce budget est adopté à l'unanimité.

4. VALIDATION CALENDRIER 2015-2016

- M. SALVADORI expose les contraintes liées à l'occupation de salles, aux calendriers des autres UFR présentes dans le bâtiment droit-lettres, ainsi qu'aux besoins de l'UFR Santé (effectif 1400 étudiants). Il poursuit en faisant les propositions suivantes :
- Rentrée universitaire à partir du 7 septembre 2015 (semaine d'accueil et début de certains CM).
- Constitution des groupes de TD et point sur les formations à capacité d'accueil.
- Début des TD le 21 septembre 2015 avec suspension des cours à la Toussaint et Noël. Début des épreuves de la 1^{re} session en janvier au retour des congés de Noël.
- Second semestre marqué par la 12^o semaine de cours au retour des congés de Pâques. Cette dernière semaine pourrait être par exemple consacrée aux contrôles continus.
- Les jurys devront se tenir au plus tard début juin avec, par conséquent, 2,5 semaines de correction.

M. SALVADORI rappelle qu'il s'agit d'un calendrier théorique et qu'il est sujet à ajustement par les enseignants.

M. THIBAUT demande des précisions sur la date limite au-delà de laquelle les enseignants doivent avoir terminé toutes les tâches (examens, correction, rendu des notes). La réponse apportée est la mi-juillet.

M. SALVADORI soulève le problème de l'allègement de la session de rattrapage. Cette session mobilise des ressources (salles, scolarité, surveillants, etc.). Compte-tenu du nombre d'étudiants concernés, il demande s'il serait possible de réduire la durée de la 2^{ème} session. Il propose de prévoir un format d'examen permettant une correction plus rapide (ex : en Histoire, l'épreuve écrite de 4h en L3 serait remplacée par un oral de 20mn) dans les disciplines et les années d'enseignement où les effectifs en jeu sont faibles.

Mme GAIMARD demande le calendrier des modifications du contrôle de connaissances.

M. SALVADORI précise qu'il s'agit de modifications légères à remonter au CFVU de mai.
M. CHAPPE évoque le risque de privilégier les oraux.

Mme LEFEVBRE évoque la part de réussite au rattrapage : même si les étudiants ne veulent pas entendre parler de la note éliminatoire, il n'empêche qu'à un certain niveau avec 3 ou 4/20, cela rend l'obtention du diplôme quasi impossible.

M. BONFAIT donne son retour d'expérience sur la mise en place d'un oral de rattrapage « pédagogique » pour les Licence d'Histoire de l'Art/ Archéologie. Cet oral permet de revenir sur la mauvaise note de l'écrit.

Mme SALÈS-WUILLEMIN rappelle que la session de rattrapage doit être maintenue car il s'agit d'un droit pour les étudiants.

M. BOUMADJER souligne à plusieurs reprises l'importance de l'accès aux rattrapages pour tous, et donc la suppression d'un palier de notes, comme ont pu le suggérer d'autres membres du Conseil. En effet, cela va à l'encontre de la réussite des étudiants et leur bloque les portes, alors qu'ils peuvent tout à fait s'en sortir.

M. VIGREUX fait un rappel historique de ses années en tant qu'étudiant lorsqu'il siégeait au conseil d'UFR : cette volonté de supprimer la 2^{ème} session était déjà un enjeu. Entre temps, il y a eu un changement important puisque la session de rattrapage est désormais en juin.

L'important, aux yeux de M. SALVADORI, est de laisser le choix à chaque département.

Après ces nombreux échanges, la proposition de calendrier 2104-2016 est adoptée à **l'unanimité**.

5. CONVENTIONS ET ADHESIONS

M. EL HANBALI fait un état des lieux des conventions votées au sein de chaque laboratoire :

- Histoire de l'art et Archéologie : convention **Bibracte** (stages de terrain : 2 230 € TTC – 1er stage du 15 au 22 mai 2015, 2^{ème} stage du 22 juin au 7 août 2015).
- Histoire de l'art et Archéologie : convention avec **UB** et **SPL Alésia** (fouille archéologie : 22 € HT /étudiants/jours – stage du 18 au 22 mai 2015).
- Musicologie : mise à disposition de la salle des pas perdus de la **Cour d'appel de Dijon** pour l'organisation d'un concert avec les étudiants de licence, le 15 avril 2015.
- CIMEOS : convention d'aide à publication (**Harmattan**) : 333,86 € TTC.
- CIMEOS : adhésion au pôle de compétitivité **Vitagora** (1100 € HT).
- CIMEOS : adhésion renouvellement institutionnelle à la **SFSIC** (900 €).

Les conventions et adhésions sont adoptées à **l'unanimité**.

6. SUBVENTIONS

M. EL HANBALI présente ensuite les subventions accordées par les départements et/ou laboratoires et qui sont à valider par le conseil d'UFR :

- le département de psychologie accorde une subvention de 500 € au laboratoire SPMS - UFR STAPS pour le colloque « Jeunes chercheurs » qui se tiendra du 23 au 26 juin 2015.

- le département de psychologie accorde une subvention de 1 000 € au laboratoire LPPM pour le colloque international « Corps, trauma, culture » qui se tiendra à Dijon, les 26 et 27 mars 2015.
- Le département d'Histoire de l'Art et Archéologie accorde une subvention de 500 € pour le colloque « Habitation et Habitat du Néolithique de l'âge du Bronze » qui se tiendra du 19 au 21 novembre 2015, organisées par M. Lemerrier.
- Le département d'Histoire de l'Art et Archéologie accorde une subvention de 500 € au laboratoire Artéhis pour les rencontres doctorales archéologiques de l'Ecole européenne de protohistoire de Bibracte, qui se dérouleront au Centre archéologique européen du Mont Beuvray du 28 au 30 avril 2015.
- Le laboratoire CIMEOS accorde une subvention de 250 € à la MSH pour le projet uB-Link.

Demandes de subventions déposées à l'UFR à faire valider par le conseil d'UFR :

- Le laboratoire LPPM demande une subvention de 1 000 € pour le colloque international « Corps Trauma Culture) qui se tiendra les 26 et 27 mars 2015.
- Le laboratoire Artéhis demande une subvention de 1 000 € pour le colloque « Habitations et Habitat du Néolithique à l'âge du Bronze en France » qui se tiendra du 19 au 21 novembre 2015.
- Le département de Musicologie demande une subvention de 250 € pour la réalisation d'un projet commun avec le PESH Bourgogne « autour de l'œuvre de Carla Bley » représentation publique à l'atheneum le 26 mars 2015.

Les subventions sont adoptées à **l'unanimité**.

7. EQUIPEMENTS PEDAGOGIQUES

M. EL HANBALI rappelle que l'année dernière l'enveloppe destinée à l'équipement pédagogique s'élevait à 66 567 €.

Les demandes présentées sont les suivantes :

- Géographie : 11 537 €
- Psychologie : 23 986 €
- Salle informatique : 26 617 €
- Vidéoprojecteur : 3 035 €
- 2 écrans de projections : 1 392 €

Le budget voué à l'équipement pédagogique est adopté à **l'unanimité**.

M. SALVADORI précise que la demande de matériel de visioconférence fera l'objet d'un autre financement.

8. MODIFICATION DES FICHES FILIERES

1) DU GESTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Ce DU, initialement porté par l'UFR de Droit et celle de santé, existe depuis 2006. L'équipe de psychologie (sociale et clinique) fait partie des intervenants. Le DU sera désormais porté par l'UFR de Droit et celle de Sciences Humaines. Le changement, au-delà du rattachement, porte sur l'orientation avec un changement d'appellation : DU Management et Bien-Etre au Travail (M-BET).

Ce DU n'a pas pu ouvrir cette année 2014-2015 faute de candidats.

Ce DU sera ouvert à la formation initiale et continue.

La modification du DU GRPS en DU M-BET est adoptée à l'**unanimité**.

2) DU PSYCHOPATHOLOGIE DU BEBE ET DE SA FAMILLE

Ce DU est porté par Mme VIODE-BENONY (psychologie clinique) et occupe le champ de la prévention et de la petite enfance (développement du bébé et ses pathologies). Il existe, à ce jour, peu de DU sur le sujet (hormis Paris et Lyon).

Les modifications apportées concernent son coût (2500 €) afin de couvrir les frais de déplacement, ainsi que la diminution du nombre d'heures (10h en moins).

Les modifications du DU sont adoptées à l'**unanimité**.

3) MASTERS MUSICOLOGIE

M. SALVADORI rappelle l'historique des Masters Musicologie. Un master 1 parcours recherche « création et performance » a ouvert cette année avec 14 étudiants, ce qui est très encourageant. Le doyen présente le projet de master 2 qui en constitue la continuité.

Ce projet de M2 R est adopté à l'**unanimité**.

Dans un second temps, M. SALVADORI présente un projet de master 1 « création et interprétation » parcours professionnel pour accueillir les étudiants du PESM Bourgogne (futurs musiciens professionnels).

M. SALVADORI fait remarquer que le niveau Master dans des formations liées aux Pôles supérieurs de musique est une chose rare en France (généralement limitées à la Licence). Ce parcours Professionnel du M1 est composé de 5 UE ; l'UE5 consiste en un accompagnement individualisé (20h/étudiant), réservé aux étudiants du PESM. Or le PESM Bourgogne ne participe pas au financement de cette UE à ce jour, et ne sait pas si le ministère de la culture sera en mesure de financer quelques heures représentant environ 3 000 €. Pour la prochaine rentrée, 6 étudiants sont attendus (120h (6 x 20h) + 20h CM dans l'UE 4 non mutualisée avec l'autre parcours du M1). Actuellement, il n'y a pas de financement pour ces heures d'accompagnement et il est hors de question que l'UFR finance des étudiants PESM.

Mme BUGAJSKA souligne que le format de cette UE ressemble à un format de TER. M. WASZAK rappelle des informations sur l'évolution de la structure PESM et le rapprochement avec l'université et la mise en place du niveau Master qu'il juge original et important.

Compte-tenu de ces éléments, la question de l'ouverture du diplôme est posée. Les échanges au sein du conseil aboutissent à la proposition suivante : s'il n'y a pas de financement du ministère de la culture (3000 €), alors il n'y aura pas d'ouverture du diplôme car il semble normal que toutes les parties prenantes à ce diplôme contribuent (à 50%) à son financement et pas uniquement l'université de Bourgogne.

*M1 parcours professionnel « création et interprétation » : validation de la maquette sous réserve de la répartition suivante :

UE 1-2-3 et 4 : financement UB

UE5 Financement PESM

Vote : **unanimité moins 3 abstentions**

11. REGLEMENT INTERIEUR DES DEPARTEMENTS

1) Département de Musicologie :

Suite à une situation de crise et dans un contexte de tension, un règlement a été établi. Les nouvelles modalités sont les suivantes :

- étudiants du PESH intégrés au corps électoral des étudiants (électeurs/éligibles)
- intégration parmi les enseignants siégeant de droit des enseignants titulaires de l'université de Bourgogne réalisant au moins 1/3 de leur service de référence au département de musicologie.

Les nouvelles modalités du règlement sont adoptées à **l'unanimité**.

2) Département d'Histoire :

Une modification du règlement du département d'Histoire est soumise au vote du conseil. Il s'agit de la possibilité de siéger au conseil de département pour les enseignants en CRCT ou ne faisant pas la totalité de son service.

La modification du règlement est adoptée à **l'unanimité**.

13. POINT ORGANISATION DES STAGES ETUDIANTS

Ce point est reporté à la prochaine séance.

14. POINT EVALUATION DES FORMATIONS ET PREPARATION DU FUTUR PLAN

M. SALVADORI fait le constat d'une certaine frilosité concernant la pluridisciplinarité de l'offre de formation : pour lui, il n'y a pas d'intérêt à se censurer sur une réflexion à ce sujet. Autrement dit, on pourrait réfléchir à proposer des UE supplémentaires pour les étudiants qui le souhaiteraient (ex : autre langue, sociologie...), prises parmi celles existant au sein de l'UFR ou des UFR voisines. Mme Thierry souligne tout l'intérêt d'un tel dispositif sur le marché du travail. Pour les étudiants, M. GROSSET soutient cette idée.

Mme CHAHRAOUI souligne l'intérêt de la pluridisciplinarité pour la qualité de la formation mais, en même temps, cela pose de nombreux problèmes de mise en place pratique.

15. QUESTIONS DIVERSES

Aucune

À 20 h, l'ordre du jour étant épuisé, M. Philippe SALVADORI remercie les participants et lève la séance.

Le secrétaire de séance

Julien CHAPPÉ

Le Doyen de l'UFR

Ph. SALVADORI

**PROCES-VERBAL APPROUVE A L'UNANIMITE PAR LE
CONSEIL D'UFR du 22 avril 2015**

